

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BERN
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS



SÉANCE DU 20 DECEMBRE 2017

Etaient Présents 52 titulaires, 3 suppléants, 9 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : Paule BERGES, André BERNOS, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Yvonne COIG, Pierre CASAUX-BIC, Jean GASTOU, Alain CAMSUZOU, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Alain TEULADE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Claude LACOUR, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Michel LAUGA, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPÉ, Marc OXIBAR, Daniel LACRAMPE, Dominique FOIX, Maylis DEL PIANTA, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Jean-Jacques DALL'ACQUA, Leila LE MOIGNIC-GOUSSIES, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, David CORBIN, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Anne BARBET, Pierre ARTIGUET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Jean-Pierre TERUEL, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE, Christophe GUERY

<u>Pouvoirs</u> :	Jean-Michel IDOIBE	à	Marylise GASTON
	Lydie CAMPELLO	à	Daniel LACRAMPE
	Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
	Françoise BESSONNEAU	à	Bernard AURISSET
	Fabienne MENE-SAFFRANE	à	Marc OXIBAR
	Gérard ROSENTHAL	à	Jean-Jacques DALL'ACQUA
	Henriette BONNET	à	Maylis DEL PIANTA
	Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
	Jean-Etienne GAILLAT	à	Bernard UTHURRY

<u>Suppléants</u> :	Daniel AMESTOY	suppléant de	Michel CONTOU-CARRERE
	Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE
	Alain QUINTANA	suppléant de	Gérard BURS

Absents : Guy BONPAS-BERNET, Joseph LEES (excusé), Didier BAYENS, Jean-Claude COSTE, Marianne PAPAREMBORDE (excusée), Gérard LEPRETRE, Jacques NAYA, Pierre SERENA, Didier CASTERES, André LABARTHE, Aurélie GIRAUDON, Robert BAREILLE, Gérard BURS (excusé), Jacques MARQUEZE.

RAPPORT N° 09-171220-FIN-

BUDGET ANNEXE du Spanc : DECISION MODIFICATIVE N° 2

M. CASABONNE expose :

D'un point de vue comptable, il est nécessaire de :

- procéder au rattrapage des amortissements par opération d'ordre budgétaire,
- procéder sur l'exercice 2017 au rattrapage total des amortissements et des subventions d'équipement associés aux écritures de réseau issues du SPANC du Barétous,
- respecter la délibération du 26 septembre 2017 fixant les durées d'amortissement, par application à la valeur brute d'acquisition des biens restant à amortir après actualisation de l'inventaire.

Pour information, le budget prévisionnel du Spanc prévoyait :

- une dotation d'amortissement aux articles 6811(042)/2818 (040) de 2 318 €, cependant la dotation 2017 doit être de : 111 453 €.
- une dotation d'amortissement aux articles 777(042)/13913(040) de 0 €, cependant la dotation 2017 doit être de : 111 416 €.

Il est proposé la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections
6811 : « Dot. Amort. Immo. Incorp. Corp » : +109 135 €

Chap 011 « Charges à caractère général »
617 « Etudes et recherches » + 2 281 €

Recettes

Chapitre 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections
777 : « Quotepart subvention inv. » : + 111 416 €

INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections
13913 : « Département » : +111 416 €

Chapitre 21 Immobilisations corporelles
2183 : « Matériel de bureau et matériel Informatique » : - 625 €

Chapitre 020 : « Dépenses imprévues » : - 1 656 €

Recettes

Chapitre 040 Opérations d'ordre de transfert entre sections
28182 : « Matériel de transport » : +109 135 €

Oui cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **ADOPTE** le présent rapport
- **VOTE** les virements de crédits correspondants.

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 20 décembre 2017

Suivent les signatures

Affiché le 28.12.17



Le Président

Daniel LACRAMPE